

N° 177
4 juillet 2006
Mensuel

Dans ce numéro



ACTUEL

Toutes les informations relatives au développement durable sur un site.

Aménagement du territoire: fusion du SAT et du SAF et naissance d'un Office de l'information sur le territoire.

Le centre d'exploitation autoroutier de Bursins à nouveau primé.

2

10

13



PRATIQUE

7^e rendez-vous avec la Caisse de pensions: taux de pensions maximum.

2



TRAVAILLER

Une démarche du SPEV propose de stimuler la relève en cadres afin de remplacer les départs à la retraite..

10



PRÉVENTION

Garantir l'accès sur tout le territoire à des services en matière de santé périnatale et de la petite enfance.

12



VIOLON D'INGRÈS

Planer avec Jean-Michel Zellweger.

15



MEMENTO

Espaces urbains et fleurs ne sont pas forcément antinomiques: démonstration au Musée de biologie.

16

Concours de l'été: gares et autres haltes vaudoises

Il y a 100 ans, après plus de 8 ans de travaux dantesques pendant lesquels 67 ouvriers perdirent la vie, le premier convoi franchissait les 19 kilomètres du tunnel du Simplon. La ligne devint alors extrêmement populaire, attirant notamment une foule de touristes, affolés par les atours de l'Italie. Sur leur chemin, le Pays de Vaud dont nombre de gares et haltes ferrovières

les ont vu passer, derrière les fenêtres des wagons luxueux de l'Orient Express, voir s'arrêter lors de villégiatures touristiques et alpines.

Le concours de l'été de *La Gazette* vous donne l'occasion de partir à la découverte de 16 d'entre elles, des plus connues aux plus discrètes. Bonne chance!

pages 8 à 9



Cherchez le détail qui dévoilera l'inconnue: un pic montagneux, un horloge, un clocheton.



DOSSIER

DEFI 2007

- Objectif atteint: en deux ans, la démarche DEFI permettra de réaliser une amélioration pérenne de 120 millions dans le budget de l'Etat.
- Seules 15 mesures sur 175 doivent être soumises à l'approbation du Grand Conseil.
- Le Conseil d'Etat veut que l'esprit de DEFI se développe au-delà de 2007, à travers la simplification des structures et des procédures administratives.
- Les conséquences des mesures DEFI 2007 aboutissent à une réduction nette des effectifs de l'administration inférieure à 10 postes à plein temps

page 3

- Liste des mesures DEFI, de leurs effets financiers et sur le personnel

pages 4 à 7

Le développement durable: c'est agir aujourd'hui à son échelle!

Le développement durable est un concept facilement applicable au quotidien. Qu'il s'agisse du matériel de bureau, de la consommation d'énergie ou des déplacements, l'unité de développement durable diffuse toutes les informations nécessaires à une application au travers de son site internet: www.vd.ch/durable

Efficacité économique, responsabilité écologique et solidarité sociale sont les piliers du développement durable. Depuis 2000, de nombreuses actions ont été menées selon ces principes au sein de l'Etat de Vaud: l'achat de papier recyclé, la certification d'une gestion durable des forêts cantonales, la promotion de plans de mobilité en entreprises, etc.

Mettre en pratique les bons gestes

Aujourd'hui, l'Etat souhaite franchir un pas de plus en encourageant chaque collaboratrice et collaborateur à agir concrètement sur son lieu de travail. Bon nombre de gestes machinaux et quotidiens ont, en effet, un réel impact sur le développement durable: l'économie d'eau et d'énergie, la mobilité, l'utilisation des imprimantes, etc. L'Unité de développement durable (UDD) explique les tenants et aboutissants de chacun d'eux sur son nouveau site internet: www.vd.ch/durable. Transports publics, covoiturage, vélo, piles, consommation d'énergie, eau ou ergonomie, ce sont quelques-uns des thèmes développés par ce site. Ce dernier offre deux possibilités de navigation pour

chacune des thématiques développées: un premier niveau d'information générale et un autre présentant les données scientifiques à la source de ces réflexions.

La préservation des ressources naturelles et les économies financières découlant de la mise en pratique des «bons gestes» au quotidien sont substantiels pour l'Etat, l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois au niveau cantonal.

Canicule: adoptons les bons réflexes!

- fenêtres fermées
- courants d'air en début de matinée et en soirée
- stores baissés durant la journée
- hydratation continue
- appareils électriques inutilisés éteints
- climatisation délaissée - elle réchauffe la planète!



GRAND CONSEIL

Deux nouveaux députés

Philippe Jobin, élu UDC de l'arrondissement de Morges, arboriculteur-viticulteur, a été assermenté le 6 juin dernier, en remplacement de Jacqueline Borboën, démissionnaire. Jean-Claude Ruchet, élu socialiste de l'arrondissement d'Yverdon, assistant social, a été assermenté à la même date, en remplacement de Roger Randin, démissionnaire.



PRATIQUE

Votre prévoyance, vos questions

Taux de pensions maximum ou lacune de prévoyance?

Chaque mois, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) répond à vos questions d'assurés.

«Comment faire pour savoir si je bénéficie au maximum de la couverture de ma caisse de pensions, et que puis-je faire pour améliorer ma situation?»

De manière générale, la CPEV assure la vieillesse et l'invalidité à un taux maximum de 60% du salaire assuré qui correspond au dernier salaire cotisant (salaire annuel brut moins la déduction de coordination) en cas d'invalidité ou de décès, et à la moyenne des salaires cotisants des 36 derniers mois en cas de retraite. La principale condition pour bénéficier de ce taux maximum est de comptabiliser 37,5 années d'assurance, chaque année d'assurance donnant droit à un taux de rente de 1,6 %.

Aurez-vous droit à une couverture de 60% au moment de votre retraite, ou en cas d'invalidité? Pour le savoir, référez-vous à la «situation d'assurance» que vous recevez chaque année par courrier. La colonne «taux de pensions» vous indique le niveau de votre couverture.

Que faire en cas de «lacune de prévoyance»? La principale solution est de procéder

à un «rachat» auprès de la CPEV. Cette démarche consiste à verser une somme déterminée pour augmenter son nombre d'années (ou son degré) d'assurance.

Outre le fait d'améliorer les prestations, un rachat présente l'avantage d'être entièrement déductible des impôts. Son coût pouvant être élevé, un paiement par mensualités retenues directement sur le salaire est possible. Dans ce cas, un intérêt ainsi qu'un coût du risque sont facturés. Nous proposerons quelques exemples concrets lors de nos prochains rendez-vous.

Le plus tôt est le mieux

Les taux du rachat augmentent en fonction de l'âge de l'assuré. C'est dire que plus un rachat est effectué tôt, moins il sera onéreux. Si vous pensez avoir des lacunes de prévoyance, souciez-vous de les combler au plus vite!

A noter que, lors de l'entrée en vigueur de la 3ème étape de la 1ère révision LPP au 1er janvier 2006, quelques restrictions ont été introduites concernant les rachats. Ce point sera abordé également dans une prochaine chronique.

Suivez l'actualité de votre caisse sur le site <http://www.cpev.ch>.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Correspondance à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 05 15

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch



DEFI 2007, ou comment trouver 60 millions

En additionnant 175 mesures peu spectaculaires, le Conseil d'Etat a atteint l'objectif financier de la démarche DEFI.

Le Conseil d'Etat a adopté le programme 2007 de la démarche DEFI. Ce programme apporte aux finances du Canton un assainissement de 60 millions qui s'ajoutent aux 60 millions de DEFI 2006. Il se compose de 175 mesures, dont 15 doivent être soumises au Grand Conseil. Formellement, la démarche prendra fin l'an prochain, mais l'esprit qui l'a animée persistera, notamment en matière de simplification des structures et des processus administratifs.

Contrairement aux démarches d'économies antérieures, DEFI se caractérise par le fait qu'elle couvre l'ensemble des potentiels d'assainissement, soit la simplification des structures et des processus administratifs, la réduction ou la suppression de prestations, les économies et les augmentations de revenus non fiscaux. Alors que la plupart des mesures de DEFI 2006 étaient de nature financière, une moitié des mesures du programme de DEFI 2007 concerne les prestations et la simplification des structures et des processus.

La démarche DEFI concerne indirectement les communes. Les effets cumulés des mesures 2006 et 2007 équivalent pour elles à une charge supplémentaire globale de 5,1 millions de francs.

Comme l'an dernier, les mesures DEFI

ont été évaluées sous l'angle du développement durable. Il résulte de cet examen qu'elles sont globalement conformes aux critères du développement durable. Particulièrement intéressantes sont, de ce point de vue, les mesures permettant à la fois de réaliser des économies et de réduire la charge sur l'environnement. C'est le cas, notamment, des mesures visant à réduire la consommation d'énergie, au nombre desquelles se trouve par exemple la suppression des «fontaines à eau» dans l'administration (voir p.7).

Le Conseil d'Etat intégrera l'ensemble des effets financiers des mesures DEFI à son projet de budget pour 2007 afin que celui-ci soit équilibré, conformément au Programme de législation. Il rappelle cependant que cet équilibre demeure fragile, au vu de l'augmentation prévisible des dépenses sociales, de la hausse des taux d'intérêts, des effets de reports de charges de la Confédération sur les cantons et des incertitudes liées aux aléas de la conjoncture économique.

L'esprit de DEFI demeure

Il était prévu que la démarche DEFI soit limitée à deux ans. Cependant, le Conseil d'Etat tient à ce que l'effort de simplification des structures et des procédures administratives se poursuive et se développe, indépendamment d'objectifs financiers.

des résultats pour 2007 provoque une diminution de 114.97 ETP pour une augmentation de 52.80 ETP, soit une réduction nette de 62.17 ETP en 2007. Ces réductions s'ajoutent à l'opération de stabilisation des effectifs, dite des "300 postes" initiée en 2004.

Au vu de l'expérience menée l'année dernière, il paraît très probable que la plupart des suppressions pourront être traitées sous la forme de départs naturels, de départs à la retraite ou de non-remplacés de postes vacants. Pour les autres, le dispositif de la

LPers sera appliqué. Il sera proposé un ou plusieurs postes convenables aux collaborateurs concernés dans la mesure des places disponibles. Des transferts internes seront privilégiés. Un accompagnement en ressources humaines a été mis sur pied de telle sorte que les collaborateurs concernés disposent d'une structure d'appui adéquate. Dans les situations extrêmes, et pour autant que les mesures décrites ci-dessus n'aient pu être réalisées, les contrats des personnes seraient résiliés dans le respect des dispositions prévues par la LPers.

Impact sur le personnel

(Extrait du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil)

Pour la démarche DEFI 2007, 30 mesures impliquent des suppressions ou des redimensionnements de postes qui représentent une diminution de 45.87 ETP pour une augmentation de 36.10 ETP, soit une réduction nette de 9.77 ETP.

Le cumul des effets des mesures 2006 sur 2007 et



DEFI, demain

La démarche DEFI est indéniablement un succès. D'abord, les objectifs financiers, 120 millions d'assainissement, sont atteints dans le délai prescrit de deux ans. Ensuite, la kyrielle de mesures qui concourent à ce résultat peut être mise en oeuvre sans drame, sans licenciement collectif, et sans réduction significative des prestations essentielles de l'Etat. Enfin, toute la démarche a été conçue, conduite et réalisée avec les ressources et les compétences internes de l'administration cantonale, alors que les précédentes tentatives de rétablissement des finances avaient fait un appel systématique à des consultants externes. Ce n'est pas rien.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour décréter que le projet a abouti. Il faut se souvenir de l'ambition initiale, résumée dans le slogan «Faire moins avec moins», qui visait à stimuler la créativité, à dépasser les tabous, à se libérer du perfectionnisme bureaucratique ou technocratique, à simplifier les structures et les procédures administratives. En parcourant froidement la liste des mesures prises sous le label DEFI, on trouve beaucoup de petites économies, de modestes augmentations de recettes non fiscales, de «révisions» à la baisse de prestations internes ou externes. La simplification des structures et des procédures administratives n'en est pas absente, mais on ne peut pas dire qu'elle tienne la vedette.

Il ne pouvait probablement pas en aller autrement. La simplification comporte des risques non négligeables. Elle rend obsolète la science des experts en procédures compliquées. Elle peut causer la perte de repères et de cautions résultant d'expériences passées, et qui ont précisément pris la forme de procédures compliquées. Elle génère des zones floues. Elle implique une reconnaissance du droit à l'erreur. Et puis, tout bêtement, elle menace le confort de nos habitudes. C'est dire que la simplification suppose une évolution en profondeur de la culture administrative, une nouvelle définition de ce qu'on attend des cadres et des collaborateurs de l'Etat. Cela ne se réalise pas en deux ans. La démarche DEFI a donné une impulsion dans cette direction. Reste à savoir si elle pourra se développer et donner les fruits espérés sans la stimulation qu'a constitué, pour le Canton, la nécessité de sortir des chiffres rouges. Là est peut-être le vrai défi.

Laurent Rebeaud



Tableau des mesures DEFI 2007

La numérotation des mesures de ce tableau continue celle des mesures présentées dans le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la démarche DEFI 2006.

DSE	Mesure	Charges (x 1000 Fr)	Revenus (x 1000 Fr)	Effectifs (en ETP)	
PolCant	301	Limitation des mandats confiés à l'externe	- 50		
	302	Limitation des dépenses de service et économies par le biais de mise en pool des besoins, limitation de la présence police lors de manifestations	- 122		
	303	Remplacement de postes « policiers » par des postes « civils » à l'Infocentre	- 178		
	304	Changement de méthode quant à l'établissement de l'impossibilité de paiement avant conversion d'amende en arrêt	- 88	- 0.8	
	305	Révision des émoluments et introduction d'une facturation par la gendarmerie, pour ses interventions envers les fauteurs		+ 303	
	306	Introduction d'un nouvel uniforme de travail à la gendarmerie	- 60		
	307	Réunion des commissions des manifestations, adaptation des tarifs et uniformisation de la facturation		+ 37	
SPEN	308	Gestion centralisée des prestations et des services transversaux	- 433		
	309	Maîtrise des flux financiers dans le domaine socio-médical	- 400		
SAN	310	Autonomisation du service des automobiles et de la navigation		+ 1000	
	311	Encaissement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes pour tirs obligatoires non accomplis		+ 90	
	312	Augmentation du loyer du restaurant de la protection civile		+ 15	
	313	Remboursement de la masse salariale du personnel administratif lors de jours d'instruction à la protection civile		+ 48	
SESA	314	Abandon des contrôles des citernes dans les secteurs B et C	- 12	- 0.12	
	315	Renoncement au financement de l'élimination des déchets spéciaux des particuliers	- 550		
	316	Cessation de la prise en charge des frais d'analyse des boues d'épuration	- 50		
SFFN	317	Contribution des communes au financement des mesures forestières indispensables pour garantir les fonctions d'intérêt public dans les forêts privées	- 130	+ 15	
	318	Conversion des activités de l'équipe forestière du Jarat en mission pédagogique	- 55	- 15	
	319	Modification de la politique de repeuplement piscicole des lacs de montagne	- 10		
	320	Introduction d'une taxe sur l'électricité		+ 450	
	321	Déménagement de la division énergie	- 85		
SEVEN	322	Augmentation du rendement des entreprises électriques		+ 1'320	
LC	323	Diminution des analyses de laboratoire	- 96	- 1	
		Totaux du Département de la sécurité et de l'environnement	- 2'319	+ 3'263	- 1.92
DFJ					
SG	324	Renonciation à des locations de bureaux	- 40		
	325	Examens des indemnités décanales pour tous les ordres d'enseignement	- 100		
	326	Simplification de la diffusion de documents et optimisation de l'édition des publications	- 58	- 0.5	
DGEO	327	Création de la fonction « dépositaire des fournitures scolaires »	- 417	- 26 / + 26	
	328	Financement par l'unité informatique départementale des logiciels pédagogiques	- 500		
	329	Optimisation des remboursements pour accident et perte de gains		+ 750	
	330	Standardisation des frais de fonctionnement des secrétariats	- 180		
	331	Adaptation temporaire du budget des fournitures scolaires	- 1'082		
	332	Application de l'art. 114 de la loi scolaire pour toutes les activités parascolaires	- 1'000		
DGEP	333	Harmonisation des frais de recours		+ 11	
	334	Intercantonalisation des formations continues à petits effectifs (IFPSP) des enseignants et du personnel administratif et technique	- 50		
	335	Réorganisation des prestations de perfectionnement professionnel	- 300	- 3.3	
	336	Participation progressive de la Confédération au financement des coûts des formations des domaines de la santé et du travail social		+ 1340	
	337	Optimisation des encadrements	- 420		
DGES	338	Renégociation du contrat de prestations avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)	- 280		
	339	Refondation de la Haute école pédagogique (HEP) — continuation de l'effort 2006	- 500		
SERAC	340	Suppression des représentants de l'Etat dans les conseils d'institutions subventionnées non étatiques	0		
	341	Centralisation de la planification de l'engagement des stagiaires du Musée de l'Elysée	0		
	342	Limitation du nombre de séries d'expositions (passage de 6 à 4) au Musée de l'Elysée	- 7		
	343	Fermeture du Musée de l'Elysée un jour par semaine (harmonisation par rapport aux autres musées lausannois)	- 13		
	344	Contrepartie demandée à l'Armée suisse pour l'utilisation gratuite des arènes d'Avenches		+ 1	
	345	Harmonisation et augmentation de l'encaissement de recettes de prestations des musées des sciences naturelles		+ 2	
	346	Allègement des inventaires à la Bibliothèque cantonale universitaire			
	347	Limitation de l'envoi par courrier postal des avis de disponibilité des ouvrages réservés au profit des courriels ou de SMS. Courrier maintenu pour les personnes ne disposant ni d'accès Internet, ni de tél. mobile	- 10		
	348	Méthode de reliure efficiente dans les ateliers de la Bibliothèque cantonale universitaire et chez les relieurs extérieurs	- 7		

		Mesure	Charges (x 1000 Fr)	Revenus (x 1000 Fr)	Effectifs (en ETP)
	349	Encaissement par la Bibliothèque cantonale universitaire d'une amende pour ouvrage réservé et non retiré		+ 2	
SPI	350	Economies d'électricité sur les postes informatiques	- 1		
	351	Diminution des frais de fonctionnement des Groupes de conseil	- 5		
	352	Diminution de la subvention au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)	- 10	- 5	
	353	Recalcul des prestations complémentaires en faveur d'enfants placés dans des institutions relevant de la loi sur la protection des mineurs		+ 200	
	354	Optimisation des recettes découlant des contributions parentales (en complément de la mesure 2006 N° 95)	+ 45	+ 100	+ 0.5
	355	Diminution des frais de placement des mineurs hors canton	- 40	- 20	
	356	Création d'un 2ème poste d'assistant social tournant			+ 1
SESAF	357	Négociation du taux d'encadrement avec l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP), en comparaison avec les normes intercantionales	- 200	- 100	
	358	Regroupement volontaire des petites institutions	- 300	- 150	
	359	Correction technique du coût de la période d'enseignement	- 253		
	360	Simplification de la production documentaire à l'intention des usagers de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (documents électroniques)	- 80		- 1
	361	Diminution des coûts d'infrastructure et adaptation de la production documentaire de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle	- 80		- 1
	362	Rationalisation des coûts de fonctionnement et de documentation de l'Office de psychologie scolaire	- 80		
Totaux du Département de la formation et de la jeunesse			-5'968	+ 2'131	- 4.3
DIRE					
CHANC	363	Réorganisation de la Chancellerie	- 98		- 1
	364	Redimensionnement du secrétariat	- 75		- 0.5
	365	Rationalisation du secteur des droits politiques	- 60		- 0.5
	366	Synergie des forces administratives du Château cantonal (part de la Chancellerie)	- 28		- 0.3
	367	Facturation de prestations du groupe Impact		+ 20	
	368	Réduction des postes de conseillers en organisation	- 140		- 1
	369	Réduction des charges brutes de fonctionnement des Archives cantonales	- 40		
SG	370	Synergie des forces administratives du Château cantonal (part Secrétariat général du DIRE)	- 28		- 0.3
	371	Réduction des frais de formation hors Centre d'enseignement permanent (CEP)	- 50		
	372	Synergie des forces administratives du Château cantonal (part de l'Office des affaires extérieures)	- 28		- 0.3
	373	Réduction linéaire du budget	- 13		
	374	Suppression du poste de bibliothécaire			
	375	Transfert de l'organiste à la Fondation des orgues de la Cathédrale	- 30		- 0.75
	376	Réduction du compte «mandats»	- 25		
	377	Réduction des postes de préfet (Moudon + Pays d'Enhaut + Avenches)	- 275		- 2
	378	Introduction d'une taxe auprès des notaires		+ 500	
	379	Suppression des versions papier du Recueil annuel et du Recueil systématique de la législation vaudoise	- 50		
	380	Diminution des mandats octroyés par le service	- 100		
SPOP	381	Regroupement supplémentaire d'offices d'Etat civil et création d'un bureau centralisé d'Etat civil à vocation administrative	- 120		- 1.2
	382	Rationalisation des activités de la Direction de l'Etat civil	- 50		- 0.5
	383	Diminution du nombre d'auditions de requérants d'asile réalisées avec des ressources externes	- 20		
	384	Transfert de la gestion des frais de santé hors LAMal de la Permanence médicale universitaire à la FAREAS	- 40	- 20	
	385	Internalisation des tâches déléguées à l'Institut Santé et Economie dans le cadre de la gestion du réseau FARMED	- 40	- 20	
	386	Economie de prise en charge médicale découlant de la mise en œuvre du nouveau concept d'accueil/socialisation de la FAREAS	- 100	- 50	
	387	Economie résultant de la réorganisation de la FAREAS et de la baisse du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile	- 450	- 225	
	388	Assurance maladie des requérants d'asile : répartition des assurés auprès des caisses en tenant compte du montant des primes	- 400	- 200	
SAT	389	Réduction budgétaire du compte «mandats»	- 209		
Totaux du Département des institutions et des relations extérieures			-2'468	+ 5	- 8.35
DSAS					
SASH	390	Diminution de la participation aux frais d'administration de l'Etat de Vaud et des Hospices/CHUV en tant qu'employeurs	- 310		
	391	Rattachement de l'Organe de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC) au SASH	- 419		
	392	Diminution de 25 centimes par journée de la contribution aux fonds conventionnels de l'hébergement médico-social	- 411	- 231	
	393	Adaptation des tarifs des autorisations d'exploiter des homes non médicalisés du SASH		+ 25	
	394	Transfert d'une partie des compléments tarifaires du Service pénitentiaire au SASH		+ 106	
	395	Transfert sur le budget du SASH des dépenses des Hospices pour financer les coûts d'hospitalisation de personnes en détresse ou indigentes, insuffisamment ou pas assurées		+ 350	
	396	Contribution de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) - part SASH 40%		+ 400	
SPAS	397	Amélioration du processus «cédules hypothécaires» pour les propriétaires immobiliers au revenu d'insertion	- 2000	- 1000	
	398	Amélioration du ciblage des débiteurs solvables		+ 200	
SSP	399	Contribution de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) - part SSP 60%		+ 600	
	400	Suppression de la subvention directe pour les Unités d'accueil temporaire (UAT) par transfert au SASH		+ 2'650	



		Mesure	Charges (x 1000 Fr)	Revenus (x 1000 Fr)	Effectifs (en ETP)
	401	Facturation de la charge des infrastructures aux résidents non vaudois en EMS reconnus d'intérêt public		+ 220	
	402	Transfert des charges d'entretien et de mobilier sur les frais de fonctionnement des EMS	+ 700	+ 7'200	
	403	Inclusion dans la facture sociale des coûts des prestations de planning familial offertes par la Fondation Profa	+ 890	+ 890	
		Totaux du Département de la santé et de l'action sociale	- 1'550	+ 11'410	-
DEC					
SG	404	Reclassification d'un poste	- 20		
SDE	405	Augmentation du tarif des émoluments pour les permis de travail concernant la protection des travailleurs		+ 25	
	406	Suppression de l'Allocation unique (AU)	- 180	- 90	
SAGR	407	Rationalisation de l'engagement des préposés agricoles	- 50		
	408	Réduction de la participation à l'encouragement à l'amélioration des races bovines	- 20		
	409	Augmentation de la part des émoluments de la Commission foncière I dévolue à l'Etat		+ 10	
	410	Rationalisation de l'organisation du travail à la cuisine et au réfectoire de Grange-Verney	- 38		- 0.5
	411	Optimisation de la vente des produits des domaines de Marcelin	-	+ 20	
	412	Révision du statut de la Nursery du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF)		+ 16	
SVET	413	Refacturation aux remettants de sous-produits animaux du 50 % des coûts dits de «réserve épizooties		+ 76	
SEPS	414	Réduction du budget de mobilier	- 5		
	415	Modification du mode de financement du renouvellement du petit matériel par l'Etat	- 30		
	416	Diminution du budget consacré au traitement du personnel enseignant	- 20		
SELT	417	Ajustement et réattribution des subventions	- 249		
	418	Modification du règlement de la loi sur le développement régional	- 60		
	419	Réintroduction du système de taxes de licences d'exploitation d'établissements permettant le logement, la restauration et le débit de boissons		+ 1'500	
		Totaux du Département de l'économie	- 672	+ 1'557	- 0.5
DINF					
SG	420	Adaptation des coûts des cours quadriennaux de formation aux préposés communaux	+ 23	+ 33	
	421	Facturation des expertises des constructions scolaires		+ 20	
SR	422	Réduction des postes du personnel auxiliaire	- 154		
	423	Centralisation de l'achat du matériel de protection individuel	- 80		
	424	Facturation des prestations du Service des routes pour la préparation des transports exceptionnels et pour les autorisations spéciales		+ 70	
	425	Internalisation de prestations des routes nationales (RN) aux routes cantonales (RC)	-	+ 387	
	426	Synergie inter-garages du Services des routes	- 50		
	427	Synergie et optimisation des moyens d'exploitation des centres d'entretien des routes nationales	- 350	- 214	
	428	Facturation aux privés des prestations de signalisation du Service des routes pour les manifestations sportives ou culturelles		+ 90	
DSI	429	Optimisation des coûts par la centralisation des flux financiers, y compris les télécommunications	- 395		
	430	Centralisation de la base de données Mobatime (outil de gestion du temps de travail)	- 5		
	431	Prolongation de la durée de vie d'une année des équipements bureautiques	- 150		
	432	Internalisation des prestations offertes par la société Ycom SA	- 200		+ 4.8
	433	Passage sur Voice over Internet Protocol (VoIP) du reste de la téléphonie classique	- 150		
	434	Réduction des coûts de l'administration des agendas électroniques	- 40		
	435	Internalisation de la maintenance corrective de la taxation assistée par ordinateur (TAO)	- 183		+ 3
	436	Renégociation des «gros» contrats de licence, de maintenance et d'exploitation	- 200		
SIPAL	437	Suppression de la consommation d'électricité pour les équipements en «standby	+ 27		
	438	Gestion efficiente du patrimoine immobilier	+ 90		
	439	Uniformisation de l'octroi et de la fixation des conditions de loyer pour les appartements de service	- 25		
	440	Aliénation de biens immobiliers non bâtis	- 105		
	441	Introduction d'une franchise de CHF 100'000 pour l'assurance de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA)	- 300		
	442	Acquisition plutôt que location des bureaux de l'administration centrale			
	443	Développement des commandes et du catalogue en ligne (e-commerce)			- 1
	444	Fusion de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud et du Bureau des imprimés et du matériel (Ville de Lausanne)	- 100		- 1
	445	Suppression des fontaines à eau	- 100		
SM	446	Compression budgétaire des «subventions aux entreprises de transport public	- 1000	- 300	
SIT	447	Introduction des coûts de la mensuration à charge des propriétaires dans la répartition des frais du syndicat des améliorations foncières	- 3		

		Mesure	Charges (x 1000 Fr)	Revenus (x 1000 Fr)	Effectifs (en ETP)
	448	Facturation des demandes de réservation de numéro de parcelles formulées par téléphone		+ 3	
	449	Promotion de l'utilisation des géodonnées par les communes et les entreprises privées	-	+ 110	
	450	Limitation de la livraison des plans sur papier et promotion de leur utilisation sous format électronique	- 5		
	451	Internalisation des prestations liées au maintien du réseau des points fixes	- 40		+ 0.8
	452	Valorisation des données du registre cantonal des bâtiments (projet SIBAT)		+ 10	
	453	Remplacement de la prestation d'un fournisseur par un outil de localisation des services de l'Administration cantonale vaudoise sur Internet	- 7		
	454	Automatisation de la diffusion des géodonnées de type raster	+ 20	+ 20	
	455	Automatisation de la production des conventions et des contrats d'utilisation des géodonnées	+ 17	+ 20	
SAF	456	Augmentation des émoluments liés aux autorisations de morcellement du sol		+ 15	
Totaux du Département des infrastructures			-3'465	+ 264	+ 6.6
DFIN					
SG	457	Réorganisation de la bibliothèque juridique et métier du département	- 3		
	458	Regroupement des registres fonciers de la Broye	- 75		
ACI	459	Abandon de l'envoi postal adressé aux contribuables (Ecopost 3) concernant le bordereau provisoire de l'Impôt fédéral direct (IFD)	- 200		
SAGEFI	460	Réorganisation de la division « Comptes, trésorerie et gestion du risque »	- 110		- 1
	461	Emission de 12 acomptes pour l'Impôt cantonal et communal (ICC)	- 7'859		
	462	Modification des échéances de paiement des cotisations à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	- 73		
	463	Modification des échéances du paiement des salaires de l'Administration cantonale vaudoise	- 31		
	464	Renégociation des honoraires relatifs à la notation du Canton	- 130		
	465	Modification du versement de la subvention à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)	- 15		
	466	Optimisation de la dette de l'Etat de Vaud	- 4'840		
	467	Modification de la méthode de facturation du droit de timbre cantonal		+ 600	
SPEV	468	Amélioration du processus de transmission des données destinées à l'AVS	- 200		
	469	Non remboursement de mesures de réinsertion pour les entités autonomes (Hospices/CHUV, UNIL)	- 80		
	470	Remboursement des coûts réels de la réinsertion professionnelle	- 50		
SCRIS	471	Réduction des frais de représentation	- 1		
	472	Suppression de la participation à la publication des résultats des élections cantonales et fédérales	- 31		- 0.2
	473	Restructuration de la statistique du coût et du financement de la santé	- 16		- 0.1
	474	Réduction des frais d'impression des publications	- 10		
	475	Redimensionnement du fonds documentaire	- 1		
Totaux du Département des finances			- 13'725	+ 600	- 1.3



Saine l'eau des fontaines? Pas si sûre car si elle exposée trop longtemps à la lumière et la chaleur et si le tirage est insuffisant, des germes peuvent y proliférer.

Les fontaines à eau, c'est fini

Plantées au détour d'un couloir ou dans le coin d'une salle de réunion, elles se sont glissées dans le paysage de l'administration comme elles se sont imposées dans les bureaux et magasins de Suisse romande. Elles, ce sont les fontaines à eau, ces colonnes distributrices d'eau, tempérée, froide ou même parfois gazéifiée, qui en quelques années ont détourné les Vaudois de l'eau du robinet.

Eau 700 fois plus chère

A l'heure de la traque au gaspi, on s'est aperçu que l'eau de la fontaine en plastique revient à 750 francs le m³, contre 1,50

franc pour l'eau potable du réseau! D'où la mesure DEFI N° 445 qui prévoit leur suppression dans toute l'administration. On ne connaît pas leur nombre avec exactitude, mais l'économie promise par leur disparition est évaluée à quelque 100'000 francs. Le SIPAL précisera ce chiffre lorsqu'il en aura fait le recensement.

Des raisons écologiques expliquent également le bannissement des fontaines à eau. Ce sont des dévoreuses d'énergie. Elles consomment annuellement autant qu'une ampoule de 60 watts allumée nuit et jour pendant 140 jours. Et surtout, depuis

leur fabrication en usine, en passant par leur acheminement à travers l'Europe et à leur réapprovisionnement régulier (livraison des bonbonnes) jusqu'à leur élimination finale, elles exigent 320 fois plus d'énergie que l'eau du robinet.

A noter que le financement des fontaines à eau varie d'un service à l'autre. Si l'électricité consommée est payée par l'Etat, le montant de la location de la fontaine (150 francs par an) et de l'eau en bonbonnes est parfois pris, partiellement ou complètement, en charge par le personnel; le solde passant dans les charges du service. – AG



Concours

A vous d'identifier les gares, stations ou autres haltes vaudoises qui apparaissent sur les reproductions de cartes postales en pages 1, 8 et 9.

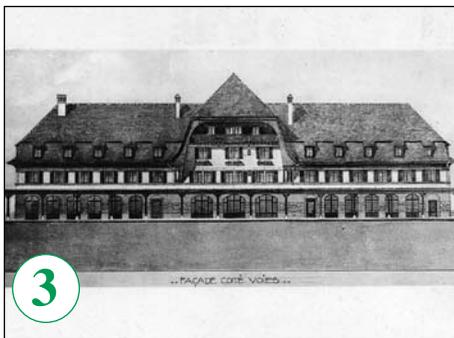
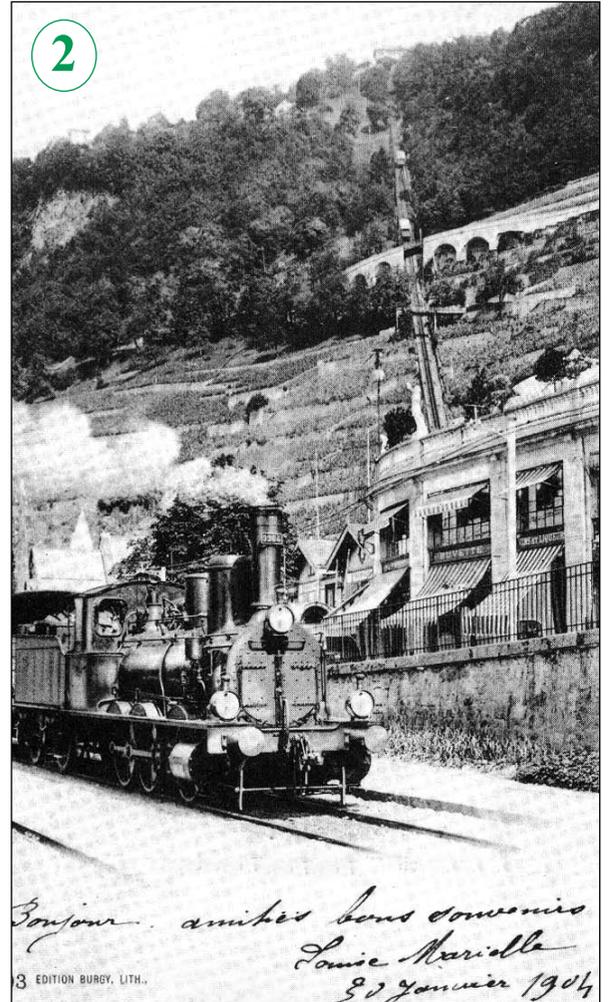
De la bucolique halte de campagne à l'imposante bâtisse du XIXe, profitez de l'été pour redécouvrir les gares du canton.

C'est l'été. Et pourquoi pas l'occasion de découvrir les alentours par le rail ? Si chacune des 381 communes vaudoises ne compte pas sa gare ou sa halte, le canton en dénombre tout de même plusieurs dizaines. Parfois de simples cahutes posées le long de voies, mais aussi quelques majestueuses bâtisses. Si aujourd'hui le prix de construction apparaît au premier rang des préoccupations, à la fin du XIX^e siècle, c'est le prestige qui comptait. «Le Bouveret dispose d'une imposante construction de 3 étages pour la desserte de 10 trains régionaux par jour seulement», s'amuse Pascal Bovey, du Service des routes, qui connaît le monde du rail comme sa poche. Les gares importantes du canton sont quasiment toutes classées. Mais ce n'est pas ce qui les différencie des haltes, explique le spécialiste: «la terminologie puise ses sources dans la loi. Une gare dispose d'un signal de bloc qui peut obliger le train à s'arrêter sans l'intervention du mécanicien. Ce signal veille à la sécurité du réseau et empêche notamment les collisions.

Ce n'est pas le cas d'une halte dont l'emplacement peut être ajusté en fonction des besoins de la clientèle et dont le feu de sécurité peut se situer à plusieurs centaines de mètres.»

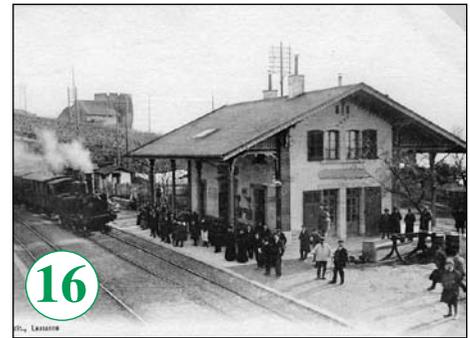
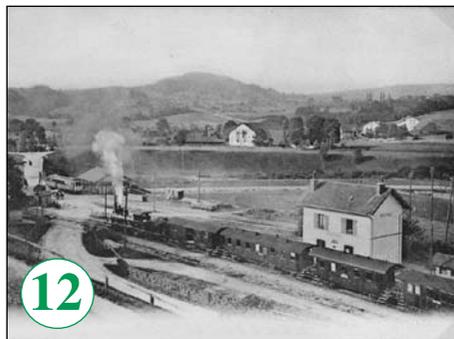
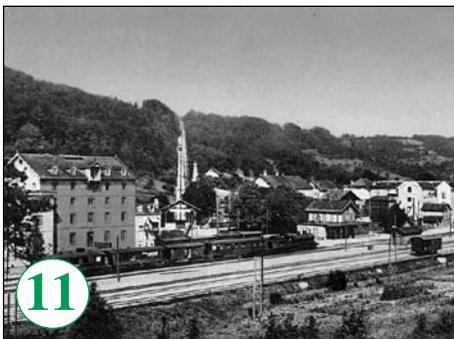
Quand il s'agit de construire, de supprimer ou de déplacer une gare ou une halte, le Canton a son mot à dire dans tous les cas et joue les instances premières pour tout le trafic régional. «Nous devons contrôler que la desserte est assurée selon les besoins. Qu'une offre alternative est prévue en cas de suppression. Pour le projet de future halte à Malley, le Canton participe au groupe de travail et vérifie notamment que l'emplacement pressenti est compatible avec les besoins de la clientèle, les exigences du réseau et la construction d'un horaire», explique Julien Niquille, responsable de la planification des transports publics au Service de la mobilité.

Reconnaissez les bâtiments sur les photos. Tout le monde peut participer. Les personnes travaillant ou ayant travaillé dans un service lié au patrimoine ou à la mobilité seront classées dans une catégorie spéciale.. – JC



La Gazette a pu mettre sur pied ce concours de l'été, et vous plonger avec bonheur dans le charme de ces gares vaudoises, grâce à l'aide de Jean-Pierre Desponds, collaborateur de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), et de son immense collection de cartes postales. Un de ses amis cartophile, Robert Dupertuis, nous a aussi fourni quelques belles images du patrimoine ferrovière vaudois. Si les cartes postale de collection vous intéresse, quelqu'en soit le thème: jean-pierre.desponds@vd.ch.





Coupon de participation à retourner avant le 18 août au BIC, par courrier postal au BIC, place du Château 6, 1014 Lausanne, par courrier électronique à l'adresse info.gazette@vd.ch, ou en utilisant le formulaire de réponse en ligne du site www.vd.ch

	Gare	Précisions supplémentaires
N°1		
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		
N°6		
N°7		
N°8		
N°9		
N°10		
N°11		
N°12		
N°13		
N°14		
N°15		
N°16		

Prénom, NOM / Service, Département/Activité:

Coordonnées (adresse, e-mail, tél,...):

Aménagement du territoire: fusion et réorganisation

Les services des améliorations foncières (SAF) et de l'aménagement du territoire (SAT) fusionneront en 2007 tandis que le Service de l'information sur le territoire (SIT) deviendra un office.

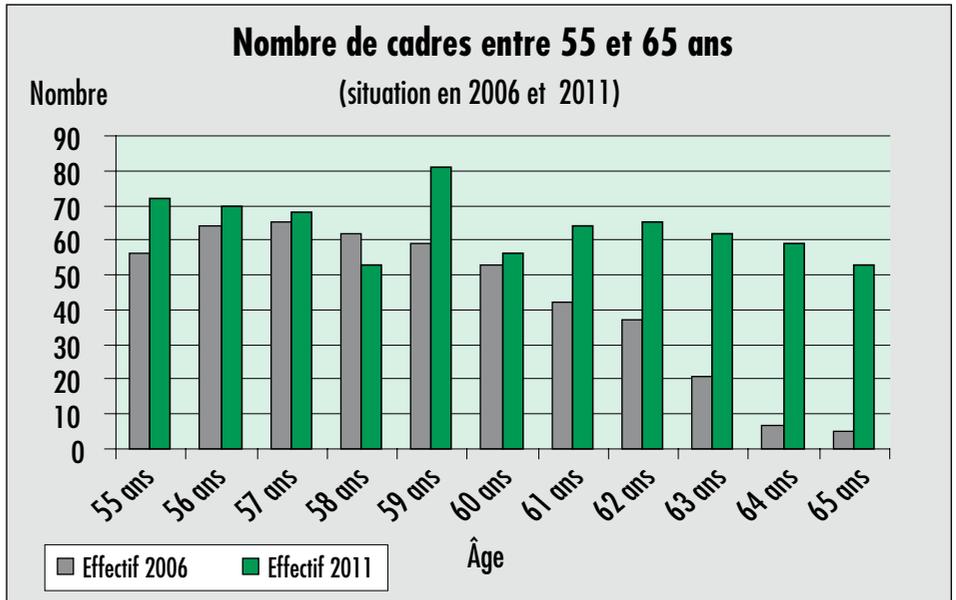
Dès le dépôt du postulat Frédéric Borloz fin 2004 demandant le rapprochement du SAT et du SAF, le Conseil d'Etat a désigné un Comité de pilotage regroupant un ancien directeur de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire, un professeur de l'EPFL, un ancien conseiller d'Etat neuchâtelois et un représentant de l'Union des communes vaudoises sous la coprésidence des secrétaires généraux du DINF et du DIRE. La direction de projet a été confiée à l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA). L'ensemble des processus des trois services ont été analysés ainsi que, anticipant en cela le postulat Laurent Chappuis développé en janvier 2006, ceux de 12 autres entités étatiques touchées de près ou de loin.

Création du Service du développement territorial

Sur la base du rapport de l'UCA, le Conseil d'Etat a décidé de la fusion du SAT et du SAF au 1^{er} juillet 2007 pour former le *Service du développement territorial*, sans préjuger du département auquel il sera rattaché dès le début de la prochaine législature.

Les études menées à cette occasion ont également mis en évidence la fragilité du Service de l'information sur le territoire (SIT) et l'insuffisance de ses ressources pour faire face à ses missions. Le Conseil d'Etat a décidé de le transformer en l'*Office d'information sur le territoire* (OIT) rattaché au Secrétariat général du DINF. La cheffe de service, Béatrice Simos-Rapin, n'a pas souhaité en prendre la direction. Sous sa direction pendant dix ans, le SIT s'est affirmé comme l'un des leaders en Suisse dans le domaine de la géoinformation. Le poste de chef d'office sera prochainement mis au concours et les économies d'échelle réalisées au niveau du management et du support administratif devraient permettre de renforcer l'entité sur sa mission prioritaire qu'est la mensuration officielle. – *Comm.*

Développement des compétences managériales



L'administration vaudoise devra faire face pendant les dix années à venir à une vague importante de départ à la retraite de cadres. Une démarche propose de soutenir une relève interne.

Les affres de la démographie n'épargnent pas les structures dirigeantes de l'administration cantonale. Les statistiques relèvent que les personnes dans la tranche d'âge 55 ans et plus sont sur-représentées dans la catégorie des cadres (fonctions à partir de la classe 24), soit 471 personnes concernées en 2006. D'autre part, les vagues de départ à la retraite dans les fonctions de management vont s'amplifier dans les dix années à venir puisqu'en 2011 l'on dénombre près de 700 cadres âgés de plus de 55 ans.

Des chiffres qui ne recouvrent pas la réalité de l'ensemble du personnel de l'Etat puisqu'en sont exclus les enseignants, les policiers et le personnel des hospices. Et qui ne tiennent pas compte non plus des départs volontaires ou en retraite anticipée.

Favoriser la relève interne

Des postes-clé vont donc rapidement se libérer. Fabienne Sottile-Roh et Konrad Rummel, du Service du personnel (SPEV), ont donc planché sur une démarche, aujourd'hui appelée *Développement des compétences des cadres*, qui a pour objectif de préparer et de favoriser la relève des cadres à l'interne de l'administration. Testée depuis deux ans par plus de 80 personnes, la mise en place systématique de ce processus d'encadrement des cadres a été acceptée par le Conseil d'Etat le 7 juin dernier.

Il appartiendra au SPEV de l'organiser tandis que les chefs de service devront dorénavant choisir, chaque année, deux cadres (un homme et une femme) susceptibles de bénéficier de la démarche.

«L'Etat de Vaud compte de nombreuse personnes qui ont les compétences, l'envie de les développer et qui surtout possèdent une large connaissance du fonctionnement de l'administration qui pourraient faire d'eux d'excellents cadres», rappelle Fabienne Sottile-Roh, responsable du secteur de gestion de carrière et entretien d'appréciation. Pourquoi pas alors les encourager à prendre leur carrière en main, les garder au sein de l'administration et assurer la transition de postes à responsabilité dans la continuité?

Tel est le pari de cette démarche qui n'exclura toutefois pas les procédures de recrutement ouvertes vers l'extérieur. Avec l'avantage aujourd'hui, que les postulants «maison» seront mieux préparés à les affronter.

Annika Gil

Démarche d'encouragement des cadres: témoignage d'une cheffe d'office

Greffière du Tribunal cantonal et cheffe d'Office ad interim de la Justice de paix du district de Lausanne jusqu'à fin août prochain – Marie-Pierre Chautard gère actuellement quelque 110 personnes au quotidien, soit 70 au Greffe du Tribunal cantonal et une quarantaine à la Justice de paix. «Je pratique le management depuis des années de manière intuitive et avec intérêt, mais sans avoir bénéficié d'une formation en la matière», explique cette avocate dont la frêle silhouette dément la forte volonté. Pro-active, elle se propose de suivre la formation intercantonale *Manager public, vecteur du changement* (MPVC) organisée en collaboration entre les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Au même moment, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) lançait la phase pilote de sa démarche *Développement des compétences des cadres* (voir page ci-contre). Marie-Pierre Chautard l'inaugure donc en octobre 2004, avec cinq autres collègues de l'Etat de Vaud.

Accompagnement et non formation

«C'est le Service du personnel qui m'a proposé de suivre cette démarche qui était une condition préalable à mon admission au MPVC. Une sorte de période probatoire me permettant de mieux cerner points forts et axes de développement.» «Un processus de réflexion personnelle» qui lui a permis ensuite de se lancer dans la formation initialement choisie et qu'elle vient d'achever. A l'instar de 67% des personnes qui ont pris part à la démarche depuis 2004 et qui



Responsable d'une centaine de personnes, Marie-Pierre Chautard assumait de facto des responsabilités dirigeantes, aujourd'hui validées par une formation manageriale.

ont ensuite suivi une formation (IDEHAP, CEP,...).

La démarche du SPEV n'est pas elle-même une formation mais bien un processus d'accompagnement proposé par le Service du personnel aux cadres qui souhaitent progresser dans leur carrière. Pendant quatre mois, les participants – ils sont 57 à avoir déjà suivi cette démarche et 25 sont sur le point de la terminer – sont orientés, conseillés, mis en situation et s'auto-évaluent afin de leur permettre de répondre à nombre d'interrogations: ai-je réellement les compétences et la motivation nécessaires pour assumer plus de responsabilité et diriger une équipe conséquente? Quels sont mes qualités et mes points faibles? Comment vais-je envisager mon rôle de cadre? etc...

Décloisonner l'administration

«L'Ordre judiciaire est un monde en soi», relève Ma-

rie-Pierre Chautard «et je n'avais que peu eu l'occasion de prendre la mesure de l'étendue, de la richesse et des diversités professionnelles de l'administration vaudoise. C'est au contact des autres participants et en confrontant mes expériences aux leurs que j'ai vraiment pris conscience de mon appartenance à cette administration-là.» Si Marie-Pierre Chautard, du fait de ses fonctions avait jusqu'alors eu des contacts réguliers avec le SPEV, essentiellement d'ordre technique, elle lui a découvert alors son rôle en matière de ressources humaines. «Et cela a renforcé mon sentiment que j'avais moi-même un rôle d'accompagnement à remplir vis-à-vis de mes collaborateurs.»

A noter, que convaincue de l'intérêt de l'expérience, Marie-Pierre Chautard a proposé à son adjoint de la faire à son tour.

Annika Gil

Stimuler les envies de carrière des femmes

Elles ne sont que cinq femmes à diriger un service ou un secrétariat général sur la soixantaine de postes donnant rang de chef-fe de service dans l'administration vaudoise. Un chiffre qui n'a guère bougé ces dernières années. Les statistiques sont un peu plus favorables lorsque l'on descend dans la catégorie des cadres (dès la classe 24) puisque on y trouve 25% de femmes. A noter que la proportion de femmes cadres est très variable selon les services. Ainsi, Marie-Pierre Chautard (ci-contre) affirme, en ce qui la concerne, n'avoir jamais rencontré lors de sa carrière de résistance à la promotion des femmes ou subi elle-même de telles entraves mais «l'Ordre judiciaire vaudois n'est pas le parent pauvre de la féminisation des cadres, loin de là, puisqu'on y compte nombre de greffières et de magistrates.»

Choisir deux cadres: un homme et une femme

Une situation qui, malgré quelques embellies, ne satisfait pas Sylvie Durrer, cheffe du Bureau cantonal pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour qui «l'Etat de Vaud se doit d'être exemplaire dans la promotion des femmes à des postes de cadres.» Promotion qui devrait bénéficier d'un coup de pouce par la mise en place de la démarche *Développement des compétences des cadres* qui encourage les chef-fe-s de service à choisir chaque année, parmi leurs cadres, deux candidatures dont une femme. Un point positif que Sylvie Durrer relève et apprécie et qui s'inscrit dans une série de mesures prises en faveur de la mixité, à tous les échelons, dans l'administration vaudoise avec, notamment, l'adoption du Plan pour l'égalité en décembre 2004. Un plan qui soutient l'annualisation du temps de travail, le job-sharing, le temps partiel pour les hommes, la promotion des femmes à des postes cadres et la rédaction épiciène.

Carrière et tâches domestiques

«Ces mesures permettent aux femmes de s'engager plus activement dans le monde du travail et de les soutenir dans leur carrière à condition toutefois que leurs partenaires assument leurs responsabilités dans le partage des tâches domestiques et l'éducation de leurs enfants», précise Sylvie Durrer. – AG



Les prestations prioritaires

En bref, voici les services auxquels pourront recourir les familles:

Conseil en périnatalité

Entretien proposé en début de grossesse à tous les futurs parents, afin de répondre aux questions médicales, psycho-sociales et juridiques posées par l'arrivée d'un enfant, de repérer d'éventuelles difficultés et facteurs de risque pour l'enfant à venir, ainsi que de préparer le séjour en maternité.

Visites et consultations infirmières pour nourrissons et enfants

Information, conseil et orientation au sein du réseau de proximité à tout parent qui le souhaite dès le retour à domicile. Offre de visites à domicile dès le retour de la maternité.

Accueil enfants-parents

Les structures d'accueil de type «Maison Verte» pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés par leurs parents, grands-parents, mamans de jour, filles au pair... sont des lieux ouverts à tous. Elles donnent aux parents l'occasion de reconnaître et de consolider leurs compétences parentales et sociales. Elles permettent de prévenir les troubles relationnels en renforçant les relations d'attachement enfants-parents.

Information sur l'accès des familles et des professionnels aux ressources

Carnets d'adresses Petite Enfance à l'usage des parents et *Catalogues de Ressources Petite Enfance* à l'intention des professionnels.

Information aux parents sur le développement de leur enfant

Diffusion gratuite du fascicule mensuel *Message aux parents* (Pro Juventute) pendant la première année de vie de l'enfant afin de donner des informations utiles au quotidien en lien avec chaque étape du développement de leur premier enfant.

Information sur la prévention des accidents domestiques

Documentation et aide-mémoire sur les principaux risques par âge et conseils de prévention. Site: www.pipades.ch.

Programme de prévention pour la petite enfance

Lancement d'un programme qui veut garantir aux familles l'accès, sur tout le territoire vaudois, à une offre de services en matière de santé.

De la grossesse jusqu'à la fin de la petite enfance.

Le département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et celui de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont lancé un Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans) – parents.

Présence renforcée

Le canton compte 50'000 enfants de moins de 6 ans et 7'000 naissances par année, dont près de la moitié est une première naissance pour les parents. Le besoin de conseil et d'appui est confirmé par la demande dans les régions disposant déjà de structures où 70 à 80 % des parents y ont recours. Grâce au Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire, ces services seront développés dans des régions qui n'en bénéficiaient pas encore: un conseil en périnatalité dans la Broye, un renforcement du pool d'infirmières à domicile dans la région de Morges-Nyon, ainsi qu'une structure d'accueil parents-enfants du type *Maison Verte* dans la Broye.

La petite enfance est un moment privilégié pour une politique de prévention. En effet, cette période



Dépliant tout public et brochure destinée aux professionnels de la prise en charge de la petite enfance téléchargeables depuis www.vd.ch, rubrique suite de l'actualité

est importante tant pour le développement physique et psychoaffectif que pour la construction de la personnalité, ainsi que pour les facultés d'apprentissage et de socialisation de l'enfant. La prévention précoce passe par le soutien à la parentalité et par la construction du lien social. Elle contribue à diminuer les facteurs de risque pour la santé et de mise en danger des enfants.

Par une meilleure coordination et une plus grande visibilité de l'offre, le Programme cantonal permet

de garantir à l'ensemble des familles avec enfants en âge préscolaire l'accès à des prestations de qualité sur tout le territoire vaudois (encadré vert ci-contre).

Au total, ce sont près de 6 millions de francs par an qui sont consacrés à la prévention dans le domaine de la petite enfance.

Contacts: Valérie Holzer, Service de la santé publique, valerie.holzer@vd.ch ou 021/316 44 70 et Caroline Alvarez, Service de protection de la jeunesse, caroline.alvarez@vd.ch ou 021/316 53 37.

La Gazette du 3 novembre 2004 annonçait la nouvelle émission *C'est tous les jours dimanche* sur la TSR1, à laquelle avait collaboré le Département de la santé et de l'action sociale. Une émission qui a connu un grand succès et qui va être reprise, dès août 2006, sous le nouveau titre de *Dolce Vita*.

Vous voulez améliorer votre hygiène de vie familiale?

La Télévision suisse romande recherche des familles romandes (minimum deux enfants) désirant améliorer leur hygiène de vie (cigarettes, alimentation,...) pour participer à la nouvelle émission de Muriel Siki. L'aventure vous tente? Vous voulez en savoir plus? Contactez-nous au 022 708 95 90 ou à famille@tsr.ch.

Le centre d'exploitation de Bursins reçoit une nouvelle distinction

„Répondre aux exigences d'une construction durable requiert une nouvelle manière de bâtir et suppose une adaptation des méthodes d'approche lors de la planification des projets,„

Eric Perrette, Architecte cantonal

Après avoir reçu la distinction «eco-bau» en septembre 2005, le Centre d'exploitation autoroutier de Bursins, plus simplement appelé le CeRN, a à nouveau été primé. Il a reçu le label Minergie-Eco® qui récompense une construction répondant aux exigences du standard Minergie-Eco®. Soit un bâtiment bénéficiant d'une faible consommation d'énergie et répondant au standard «eco-bau» propre à un mode de construction sain et écologique.

A l'occasion du lancement officiel à Neuchâtel, par l'association Minergie, du nouveau label Minergie-Eco®, le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) – représenté par l'architecte cantonal Eric Perrette et le lauréat, l'architecte mandaté Ivo Frei, de l'Atelier d'architectes niv-0 –, s'est vu remettre le 22 juin dernier le certificat VD-001-ECO pour la première étape du centre autoroutier de Bursins.

Jacques-Victor Pitteloud, président du jury et chef de projet du SIPAL, a motivé sa réflexion selon les trois axes principaux du développement durable que sont l'économie, l'écologie et la société. En étroite collaboration avec les mandataires et les entreprises, il a examiné attentivement l'ensemble du processus de développement du projet, depuis toutes les phases de la construction et d'exploitation jusqu'à son élimination future.

Les décisions pouvant influencer l'évolution du projet de Bursins ont dû être prises le plus en amont possible afin d'identifier plusieurs cibles dès le début de la réflexion.

Les enjeux socio-culturels

Le plan proposé par l'atelier lauréat du concours d'architecture est novateur dans son organisation, notamment par le regroupement sous un seul toit des fonctions bureaux, garages et ateliers.

La qualité de vie des occupants a été soigneusement étudiée et se traduit par l'orientation des bureaux en direction du lac, du soleil, à l'écart du bruit et par une intégration du bâtiment au site protégé de la Côte.

Le fonctionnement et le confort du bâtiment autorisent une évolution future grâce,

notamment, à la flexibilité dans la répartition de certaines surfaces qui peuvent accueillir de nouvelles affectations si nécessaire.

Les contraintes économiques

A Bursins, l'efficacité économique trouve son expression dans l'optimisation des moyens: sobriété de l'architecture et utilisation rationnelle du sol, des matières, de l'énergie et des ressources financières. En incluant les frais d'exploitation et de conservation de l'ouvrage à ceux de la construction proprement dite, sur une durée de vie moyenne du bâtiment de 30 ans, le coût global est notablement réduit.

Energie et environnement

La grande qualité conceptuelle du projet, réside dans le choix des matériaux qui vise à intégrer tant les préoccupations écologiques, énergétiques, économiques que l'expression architecturale et la rationalité fonctionnelle.

L'ensemble de la construction est optimisée pour consommer le minimum d'énergie. La première étape terminée a obtenu le label Minergie® avec une valeur de référence de 24.5 kWh/m² pour une limite fixée à 40 kWh/m².

Le bâtiment, par son orientation et son implantation, bénéficie d'une exposition favorisant les gains solaires directs et l'éclairage naturel. Le soleil couvre ainsi 40% des besoins thermiques. Pour le chauffage, le choix s'est porté sur une combinaison optimale composée d'une installation de



Eric Perrette, architecte cantonal et Ivo Frei, architecte, recevant le label Minergie-Eco le 22 juin dernier.

capteurs solaires thermiques en façade et d'une chaudière à bois, notamment alimentée en hiver par les déchets de taille en bordures d'autoroute.

Le label Minergie-Eco®

Le CeRN relève d'un mode de construction exemplaire du point de vue énergétique et écologique: fabrication et mise en œuvre des matériaux jusqu'à leur déconstruction respectueuse de l'environnement, préservation des ressources naturelles et maintien de la valeur du bâtiment supérieur à la moyenne sont autant d'exigences remplies par ce bâtiment pour recevoir le label Minergie-Eco®. Un label préconisé par les cantons, la Confédération, les milieux économiques et l'association eco-bau.

Yves Roulet, Ingénieur en environnement, DINP-SIPAL

Voir www.minergie.ch ou www.eco-bau.ch



Façade sud du Centre d'exploitation autoroutier de Bursins. L'énergie solaire couvre 40% des besoins en chauffage du bâtiment.



Cherche: boudrier pour ado intéressé par la grimpe, mais pas très argenté... Merci, tél.: 079 768 31 13.

A vendre: batterie Thunder, 4 tambours, 1 symbale. Prix: frs 400.-, à discuter. Adresse e-mail: annick.diserens@vd.ch ou tél.: 079/302 45 30 ou 078/789 27 85.

A vendre: poussette Jane Powertrack 360° achetée en août 2004 (Fr. 1'300.-), cédée Fr. 400.- avec tous les éléments en parfait état: poussette PowerTrack 360°, landau (fixation auto homologuée), siège coque «Rebel» (fixation auto homologuée), protection pluie pour poussette, sac de couchage hiver pour poussette. Détails et photos sur www.cherps.ch/jane. Tél.: 076 547 17 26.

A vendre: salle-à-manger comprenant: 1 table rectangulaire pieds en fer forgé et plateau en verre (1m60 s/ 95 cm), 2 fauteuils en fer forgé et coussin crème (déhoussables et lavables), 4 chaises en fer forgé et coussin crème (déhoussables et lavables). Prix: frs 900.-. Tél.: 076/433 05 95.

A vendre: pour cause de décès, fauteuil de massage état de neuf, divers programmes. Prix neuf: frs 1200.-, cédé à frs 600.- et livré à domicile. Tél.: 021 731 41 88 ou 079 212 41 28.

A vendre: aquarium de 100 litres avec accessoires. Tél.: 026 673 18 37.

A vendre: cage pour rongeurs, marque Ferplast, modèle «Rabbit 100 Deluxe», env. 100 x 53 x 33 cm, fond en plastique gris clair, «toit» en grillage entièrement ouvrable, avec petite maisonnette et grillage pour foin. Achetée frs 130.- le 01.04.06, vendue frs 75.-. Tél.: 078 737 21 16 (soir) ou christel.soms@vd.ch.

A vendre: bac à sable en bois hexagonal (120 centimètre de diamètre) avec sable et bâche de protection. Prix: 100 francs. Tél.: 021 943 70 51.

A vendre: vélo pour enfant (dès 4 ans environ) s'accrochant à l'arrière d'un vélo d'adulte (Trailer), 6 vitesses, excellent état. Prix: 220 francs, à discuter. Tél.: 021 943 70 51 (soir).

A vendre: Vélo de course junior (10-12 ans). Cadre acier, tout Campagnolo, boyaux neufs, révisé. Prix: frs 300.-. Tél. 021 653 99 38 ou 079 457 41 13.

A vendre: Scooter Vespa ET4, 125 cm3, 7500 km, coffre, pare-brise, expertisé, parfait état. Prix: frs 2300.-. Tél.: 079 621 18 43.

A vendre: Vespa 50 cc ETE beige, 500 km, parquée en garage, parfait état. Prix:

frs 1500.-. Tél 021 791 60 86 ou 076 539 28 83.

A vendre: moto Yamaha TDM 850, 1992, 62000 km, peinture tuning, expertisée 31.03.2005, prix à discuter. Tél. 021 316 03 31 ou 076 558 85 95.

A vendre: magnifique Honda Hornet CB 600 F orange bombay metal. mai 2005, 3'000 km avec accessoires: capot siège passager, lèche-roue AR, sabot moteur, écopes et grilles radiateur, clignoteurs leds, cales-pieds racing, rétros naked, avec 2 casques Arai RX7 Corsaire couleur moto. Frs 13'500.- à discuter. Tél: 076 328.20.65. E-mail: m.fly@bluewin.ch.

A vendre: Renault Twingo Spring 1.2, expertisée, 1998 – 102'000 km. Prix: frs 4'500.-. Tél.: 079/303 15 72.

A vendre: Hyundai Accent 1.5 GLS, année 2001, 82'000 km, couleur ext. bleu, couleur int. anthracite, essence. Expertisée le 27.04.06, 4 R/boîte automatique 4 V. climatisation, 4 pneus et jantes hiver. Radio CD. Etat impeccable. Valeur Eurotax frs 8'600.-, cédée: frs. 7'500.-. Tél.: 079 453 33 94.

A vendre: Fiat Punto 1.4 Sporting 95 CV, 2004, 31'500 Km, noire, clim auto, roues été 17», services OK, garantie mai 2007. Prix: frs 12'900.- Tél 079 212 70 28.

A vendre: Peugeot 206 GTI 136 CV 2003, 52'000 Km, grise, services OK. Prix: frs 13'800.-. Tél.: 079 212 70 28.

A vendre: VW Polo highline 1.4, 69'000km, 5 portes gris clair métalisé, climatisation, vitres et toit ouvrant électriques, ABS, anti-patinage, etc... en parfait état, expertisée. Prix: frs 12'800.-. Tél.: 078 801 63 58 ou sonia.bornand@vd.ch

A vendre: 4 pneus d'été Pirelli 195/50 R15 et 4 enjoliveurs pour Mercedes class A. Le tout Fr. 250.- ou Fr. 200.- les 4 pneus. 1 coffre de toit pour Ford Mondeo (break) à Fr. 350.- (utilisé 1 été). Tél. en soirée au 021/803 47 52 ou 078/609 19 10, Morges

A vendre: Peugeot 306 XSI 2.0, 1994, 175'000 km, 5 portes, vitres teintées, jantes alu et jantes hiver, fr. 3'200.-. Tél. 079 417 62 41.

A vendre: Audi 100 break Quattro, anthracite, expertisée mars 06, crochet d'attelage, jantes alu + pneus neige sur jantes acier, excellent état, véhicule idéal pour famille, comportement exceptionnel dans la neige, prix à discuter. Tél.: 079/231 23 12.

A vendre: Toyota Starlet, 96'000 km, blanche, véhicule ancien mais en excellent état, idéal pour petit budget, prix bas à discuter. Tél.: 079 231 23 12.

Cherche à louer: couple sympathique, fonctionnaires, cinquantaine sans enfants, cherche à louer 3 à 4 pièces, région lausannoise, pour le 1er novembre ou à convenir, max. fr. 1'500.- Calme, verdure, transport public. Tél. 079 581 85 18.

A sous-louer: 2 pièces avec grande cuisine, en haut de l'avenue Glayre (19), à

Lausanne (1^{er} étage d'un petit immeuble), proche des transports publics (bus: ligne 2,9), quartier Montétan-parc de Valency. Cuisine, chambre à coucher + salon ou bureau, petite cave. Meublé: lit, armoire, canapé, bibliothèques, cuisine agencée. Propriétaire privé, loyer: frs 865.- par mois charges comprises (eau chaude excepté). Lessive libre). Du 1^{er} septembre pour une année ou 11 mois (à convenir). Tél.: 021/647 19 10 ou 076/454 95 52.

A sous louer: cause voyage août 2006 – juin 2007, belmont-sur-Lausanne, charmant petit deux pièces dans villa, meublé, avec terrasse et place de parc. Cuisine agencée (y.c. lave-vaisselle) ouverte, douche-WC. Cave et machine à laver à disposition. Loyer: frs 1'100.-, charges comprises. Tél.: 079/303 15 72.

A louer: pour le 1^{er} sept. à Cuarnens, 6 pièces, 180m², entièrement rénové, salle de bain + w.-c. séparé et douche w.-c., téléphone et télé-réseau dans 5 pièces, locaux annexes, terrasse, jardin, places de parc. Loyer: frs 2'500/mois + charges. Tél. 021 864 56 01 ou 079 340 88 06.

A vendre: à la Vallée de Joux (Le Sentier), maison 3 appartements soit: un 4 pièces avec terrasse, jardin, atelier et garage, un 4 pièces avec balcon et un 2 pièces. Situation dégagée sur 1000 m2. Prix: fr. 520'000.-. Tél. 021 866 75 79.

Vacances: Leysin, chalet à louer, confortable pour 8-9 personnes hors vacances scolaires (Vaud) Prix: frs 600.- par semaine en été et 900.- par semaine en hiver. Pour des séjours pendant les vacances scolaires prix sur demande. Tél.: 079.413.02.48.

Vacances: à louer en Provence, jolie maison de vacances avec piscine du 22.07.06 au 29.07.06. A partir du 26.08.06. Tél.: 079 356 81 09.

Vacances: Crans-Montana, à louer joli 2,5 pièces, rénové, calme, grand balcon sud avec vue. Tél.: 021 634 18 21, le soir.

Divers (cabane): logement pour groupes. Idéalement située au bord du Lac de Neuchâtel dans une zone de loisirs, la Cabane des Eclairées à Yverdon-les-Bains est à louer pour vos séjours. Nuitées: frs 12.50 par nuit et par personne mais au minimum Fr. 250.-/nuit. Aménagement: salle à manger pour 30 pers., cuisine équipée, WC, douches, 2 dortoirs, 1 chambre (au total 25 couchages). Extérieur: grand terrain avec table, bancs et feu de camp. Pour la location contacter Lina Discolo: 024 425 39 14.

Divers (aéronautique): vous voulez faire plaisir ou vous faire plaisir par un vol en hélicoptère, baptêmes de l'air, anniversaires et vols sur demande. Prix attractifs. Tél.: 076 328.20.65. E-mail: m.fly@bluewin.ch

Divers (rencontre): couple d'âge moyen avec 1 enfant garçon de deux ans à Lausanne quartier Bellevaux désirerait correspondre avec un couple suisse ayant aussi un enfant en bas âge pour amitié. Tél.: 021'648'35'68, dès 18h30.

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées au bas de la page 2.



Jean-Michel Zellweger, le nez en l'air

«**O**n va tremper l'aile dans le nuage.» Nous sommes à quelque 2000 mètres d'altitude, le pilote vient de larguer le cordon ombilical qui nous reliait à l'avion remorqueur. Six autres grands oiseaux blancs flânent paresseusement dans notre sillage, avec le même objectif: débusquer un «thermique» qui, tel un ascenseur, aspirerait le planeur vers plus de hauteur. Monter, gagner de l'altitude, pour pouvoir aller plus loin, à la seule force des courants d'air chaud, ces colonnes invisibles que les pilotes repèrent à la couleur et à la forme des nuages et qui propulsent les planeurs à des vitesses oscillant entre 80 et 250 kilomètres à l'heure.

Las, ce samedi 12 mai, trop nuageux et pas assez chaud, ne sera pas propice; et Jean-

Michel Zellweger ne peut s'empêcher de s'exclamer, à chaque mètre descendu, inexorablement perdu: «c'est misérable, vraiment misérable!» Mais non mais non! Pour ma part ce vol d'une heure dans un esquif aussi gracieux que faussement frêle – il pèse tout de même 700 kilos – s'est révélé suffisamment audacieux, merveilleux et lumineux à la fois. Imaginez-vous, suspendu dans le vide, dans une paix à peine

égratignée par le «tuutuutuut» de l'un des appareils de vol; sans que le ronronnement



«Ça plane pour Jean-Michel Zellweger qui depuis 15 ans pratique le vol à voile au club de Montricher et qui a invité la soussignée à prendre l'air avec lui dans un bi-places.»

d'un moteur ne vienne perturber cet envolée silencieuse. Le monde à vos pieds est aussi petit que semble vaine son effervescence quotidienne. Magique! Vous voilà dans les plumes de Jonathan le Goéland.

Ingénieur-chimiste et collaborateur du Service des eaux, assainissement et sols (SESA), Jean-Michel Zellweger a toujours eu envie de prendre de l'altitude. La licence de pilote d'avion? Trop chère. Le vol en aile-delta? Il s'y est essayé avec pour résultat un bras cassé. Il y a 15 ans, il découvre le vol à voile. Enfin, celui qui maudit les opposants à la construction d'aérodromes, «c'est tellement beau un avion», peut s'envoler.

Si la Suisse, avec son relief accidenté se prête parfaitement à cet exercice – les montagnes donnent naissance à des courants d'airs chauds – son climat continental en complique la pratique et la limite aux mois estivaux. Soit six mois que Jean-Michel Zellweger s'ingénie à faire coïncider avec un maximum de sorties. Pas facile lorsque l'on travaille la semaine, lorsque l'on a une famille et qu'il pleut les week-end comme en ce début de printemps hivernal.

Si le pilote est seul dans son habitacle, il doit pouvoir compter sur l'aide des autres pour pouvoir décoller: sortir puis ranger l'avion, effectuer les manœuvres de contrôle, conduire le planeur en bout de piste, utiliser les services de l'avion remorqueur, demeurer en contact radio avec une équipe au sol, autant de gestes qui font dire à Jean-Michel Zellweger que le vol à voile «est un sport d'individualistes qui ne peut se pratiquer qu'en groupe». – Annika Gil

Informations sur le club de vol à voile romand de Montricher: www.planeur.ch ou auprès de J.-M. Zellweger (024 453 19 77). Bon pour un vol passager: frs 150., passeport initiation: frs 300., valable pour 5 vols en biplace école. Ecole dès 15 ans et licence de vol dès 16 ans.



«Le bel oiseau blanc» photographié par Jean-Michel Zellweger, également passionné par la photographie aérienne.

Sortie des motards de l'administration

Avec quelques compagnons de bitume de l'administration cantonale, Alain Garnier, directeur de la formation professionnelle vaudoise, a imaginé organiser en septembre une virée entre motard-e-s de l'administration juste pour faire briller les chromes et ronfler les cubes.

L'administration cantonale étant vaste et les éventuels motards intéressés fort



Les véritables motards n'ont pas peur des mouches!

dispersés, Alain Garnier lance donc un appel via *La Gazette* et par courrier électronique afin que la chevauchée soit belle ce jour-là. Toute personne intéressée peut faire parvenir ses coordonnées ainsi que celles de sa moto à: alain.garnier@vd.ch. Une invita-

tion plus détaillée – date, lieu de départ, programme de la virée et festivités – lui sera envoyée fin août.



Entre les pavés, les fleurs

Partir à la campagne en ville!! Une blague? Que non. Une exposition du Musée cantonal de biologie explore l'étonnante diversité de la flore sauvage qui se cache entre bitum et béton.

La nouvelle exposition du Musée cantonal de biologie ainsi que les diverses manifestations qui l'entourent veulent raviver l'intérêt du public pour la botanique et à le sensibiliser aux richesses naturelles qui l'entourent. Car la flore sauvage est autant diversifiée en ville qu'à la campagne. Il suffit de s'y arrêter et de l'observer. Entre les pavés, sous un bitum qui craquèle, fleurs et délicats feuillages se sont fait une place dans la ville. Autrefois arrachée sans ménagement, la flore «urbaine» est aujourd'hui si ce n'est cajolée du moins étudiée. La preuve: la Société vaudoise des Sciences naturelles a suivi l'évolution de parcelles d'observations réparties dans les parcs publics lausannois dont la gestion a été modifiée ces dernières années. Une vie sauvage en plusieurs épisodes qui sera présenté lors d'une conférence publique en septembre prochain (voir ci-contre).

Diversifier la flore

La gestion du milieu naturel, celle des zones de cultures, des surfaces de pâturage, ou de la forêt, ainsi que l'entretien des parcs publics ne peut en effet être menée correctement que si l'on connaît les espèces (botanique), leurs besoins (écologie végétale) et les soins qu'elles demandent (horticulture, agriculture, sylviculture). Les divers volets de la manifestation mise sur pied se proposent de revivifier quelque peu cette science en attirant l'attention du

public sur son environnement végétal, en apparence si banal, mais qui réserve tant de belles surprises.

Aussi au programme:

Outre l'exposition du Musée de biologie, d'autres manifestations se proposent de raconter la flore sauvage dans la ville:

- **Excursions gratuites** organisées par le Cercle vaudois de botanique les samedis 22 juillet, 19 août et 16 septembre, de 9h à 12h environ.
- **Cours de dessin pour enfants (8 à 12 ans) en 4 séances** organisées par le Musée cantonal de botanique les mercredis 12, 19, 26 juillet et 2 août, de 14h à 16h environ. Inscription (atelier limité à 15 enfants): 021 021 316 99 89.
- **Cours de botanique** organisé par le Musée cantonal de biologie, mercredi 13 septembre, de 18h à 19h30. Inscription au 021 316 99 89.
- **Conférence «Entretien différencié et richesse des espaces verts de Lausanne»** au Palais de Rumine, jeudi 7 septembre, à 18h15. Entrée libre.

«Lausanne, la flore sauvage dans la ville», exposition au Musée cantonal de botanique, place de Milan-Montriond, Lausanne. Tous les jours de 10h à 18h, entrée libre. Dossier pédagogique réalisé par Ecole-Musée à disposition. Ouvrage «Flore de Lausanne et de sa région», collectif de botanistes lausannois, éditions Rossolis. Jusqu'au 24 septembre.

Expositions

Archives cantonales vaudoise, Chavannes près Renens. *Supercherie et mystification.* Une exposition qui explore le foisonnement du faux depuis le Moyen-Age et organisée autour du testament «inventés» de la reine Berthe de 961. Jusqu'au 7 janvier 2007.

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Rembrandt 1606-2006. Florilège des collections.* Un choix d'eaux-fortes issues des fonds du Cabinet des estampes à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance de Rembrandt. Jusqu'au 6 août.

Espace Arlaud, Lausanne. *Hervé Graumann. Prix Gustave Buchet 2006.* Ensemble de travaux récents et représentatifs du caractère protéiforme de l'œuvre de l'artiste genevois Hervé Graumann. Une expo qui souligne la dimension ludique, critique, voire métaphorique de sa démarche artistique. Me-ve: 12h-18h, sam-dim: 12h-17h. Jusqu'au 20 août.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Chaplin en images.* Une des personnalités les plus populaires du XX^e siècle, Charlie Chaplin est non seulement le créateur de Charlot mais aussi un réalisateur et un producteur de génie, extrêmement soucieux de son image. Plus de 250 photographies et nombres d'extraits de films le racontent, entre vie publique et vie privée. **Visites guidées:** dimanches 13 et 27 août, 17 septembre, à 15h et 16h. **Ateliers de pantomime pour enfants:** lundi 21 et mardi 22 août, samedi 2 et dimanche 3 septembre, samedi 9 et dimanche 10 septembre, de 14h à 17h (sur inscription au 021 316 99 11). Jusqu'au 24 septembre.



Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne.

10 ans d'acquisition, de dons et de legs. Plus de 780 œuvres d'art ont été achetées ou reçues lors de ces dix dernières années par le Musée cantonal des Beaux-Arts, soit des œuvres de Renoir, Monet, Vallotton, Auberjonois, Burnand, Pissorro ou Borjaud. Une large sélection d'entre elles s'exposent cet été. **Visites guidées:** jeudis 20 juillet, 17 et 31 août, à 18h30. Jusqu'au 10 septembre.